

# IPV-PRO&POL

## Intimate Partner Violence: impact, processes, evolution and related public policies in Belgium

**Le profil sociodémographique des auteurs signalés à la justice pour IPV : renvoi vers la justice, décisions judiciaires et positionnement social**

*Jean-Paul Sanderson et Charlotte Vanneste*

# Profil sociodémographique des suspects IPV signalés à la justice: pourquoi ?

- Questionnement sur la place de la **justice** et son articulation avec celle du secteur psycho-medico-**social** / réflexion sur l'adéquation des politiques publiques IPV
- Démarche sociodémographique : étude des **caractéristiques sociales** de la population de suspects signalés aux parquets pour IPV

## Double objectif : deux questions de recherche

- 1) La population de suspects signalés pour IPV se distingue-t-elle de la population générale sur le plan sociodémographique ? Ces caractéristiques ont-elles une **incidence sur le phénomène** et/ou sur leur signalement ?
- 2) Les caractéristiques sociodémographiques ont-elles une **incidence sur l'existence d'une réaction judiciaire** et sur le **type de décision judiciaire** ?

# Méthode

## Couplage entre

- ❑ des données issues des **parquets correctionnels** :  
cohorte des 39.438 suspects IPV signalés en 2010  
objet d'une recherche antérieure (Vanneste, 2016)
- ❑ les données sociodémographiques issues du  
Registre National et des **recensements**

*Couplage à partir de la rue du domicile et de l'année de  
naissance (atteint à 88%)*

# Données judiciaires de base

Attention :

- Ne rendent PAS compte de la prévalence de la violence entre partenaires intimes (PAS des données d'enquête)
- Concernent uniquement des auteurs suspects **SIGNALÉS** à la justice
- Les résultats doivent être interprétés comme le reflet à la fois de conditions qui peuvent
  - favoriser la survenance de violence conjugale
  - et/ou de conditions qui contribuent au signalement à la justicesans que l'on puisse faire la part des choses

# Profil judiciaire

<b>Suspects IPV</b>	<b>% de la cohorte</b>
Hommes	76%
Femmes	24%
Nationalité belge	85%
Infraction établie	70%
<i>“différend familial” sans infraction CSS absence</i>	15%
<i>d’infraction ou charges insuffisantes</i>	21%
Premier signalement en 2010	71%
Signalement pour d’autres types de faits que IPV	71%
Présence de violence physique	62%
<i>Homicide ou tentative</i>	0,6%
Atteintes à la vie privée (harcèlement)	20%
Menaces	20%
Abus sexuels	1,4%
N	39.438

# Données sociodémographiques

- ✓ **Recensement** de la population de **2011** (Census)
- ✓ **Situation** sur le marché du travail, niveau d'instruction, groupe social, répartition géographique
- ✓ **Indice de positionnement social** construit en **combinant**  
niveau d'instruction, situation sur le marché du travail  
qualité du logement (taille moyenne, propriétaire ou locataire)
- ✓ Permet d'identifier les situations de **cumul de fragilités**.
- ✓ **4 groupes** sont définis : défavorisés (Q1), intermédiaires 1 (Q2) et 2 (Q3), favorisés (Q4).

# Profil socio-démographique

	<b>Variables</b>	<b>% Suspects IPV</b>	<b>% Population Belgique</b>
Genre	Féminin	24%	49%
	Masculin	76%	51%
Nationalité belge	données parquets	83%	90%
	recensement	85%	90%
Enfants dans le ménage	Oui	55%	51%
	Pas nécessairement	37%	49%
	Inconnu	8%	0%
Groupes d'âge	moins de 18 ans	0%	20%
	18-29	23%	15%
	30-49	62%	29%
	50+	15%	36%

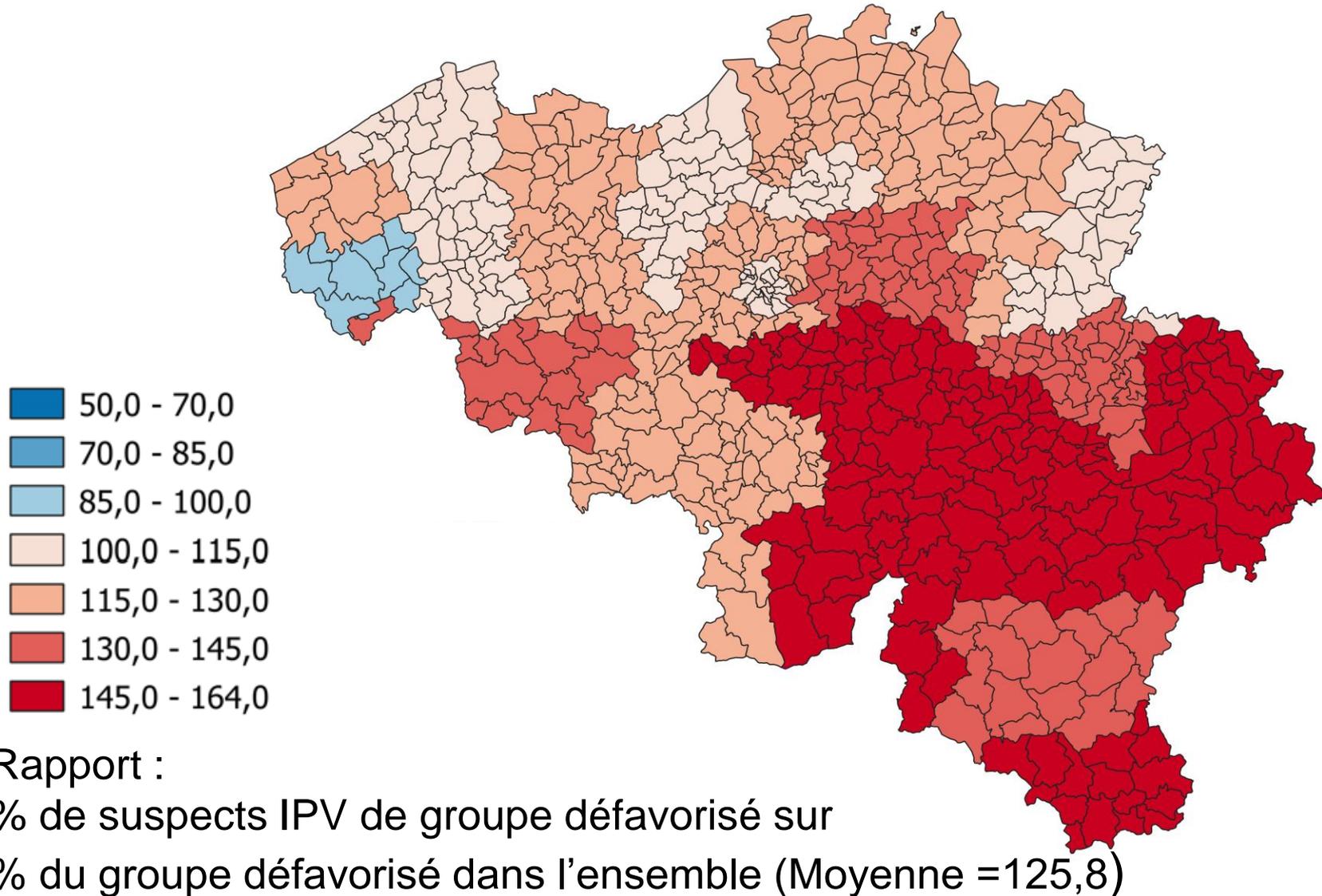
# Positionnement social

	<b>% Suspects IPV</b>	<b>% Population Belgique</b>
Groupe défavorisé (Q1)	31,2%	24,8%
Groupe intermédiaire bas (Q2)	28,0%	25,2%
Groupe intermédiaire haut (Q3)	24,5%	26,1%
Groupe favorisé (Q4)	16,3%	23,9%

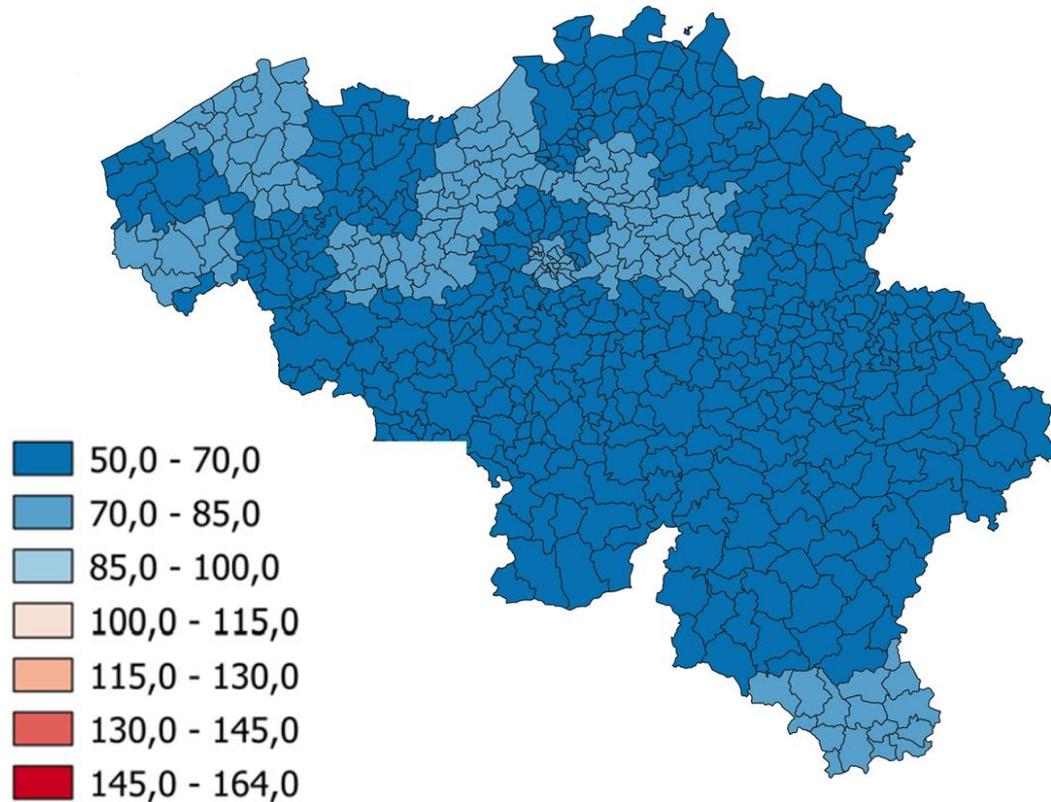
# Spatialisation des suspects IPV

- Groupes sociaux distribués inégalement sur le territoire belge
- Objectif : identifier un **effet spatial** éventuel par le calcul de rapports :
  - proportion du groupe **défavorisé** parmi les suspects IPV / proportion de ce même groupe dans la population générale – par arrondissement judiciaire
  - proportion du groupe **favorisé** parmi les suspects IPV / proportion de ce même groupe dans la population générale – par arrondissement judiciaire

# Spatialisation groupe défavorisé



# Spatialisation groupe favorisé



Rapport :

% de suspects IPV de groupe favorisé sur

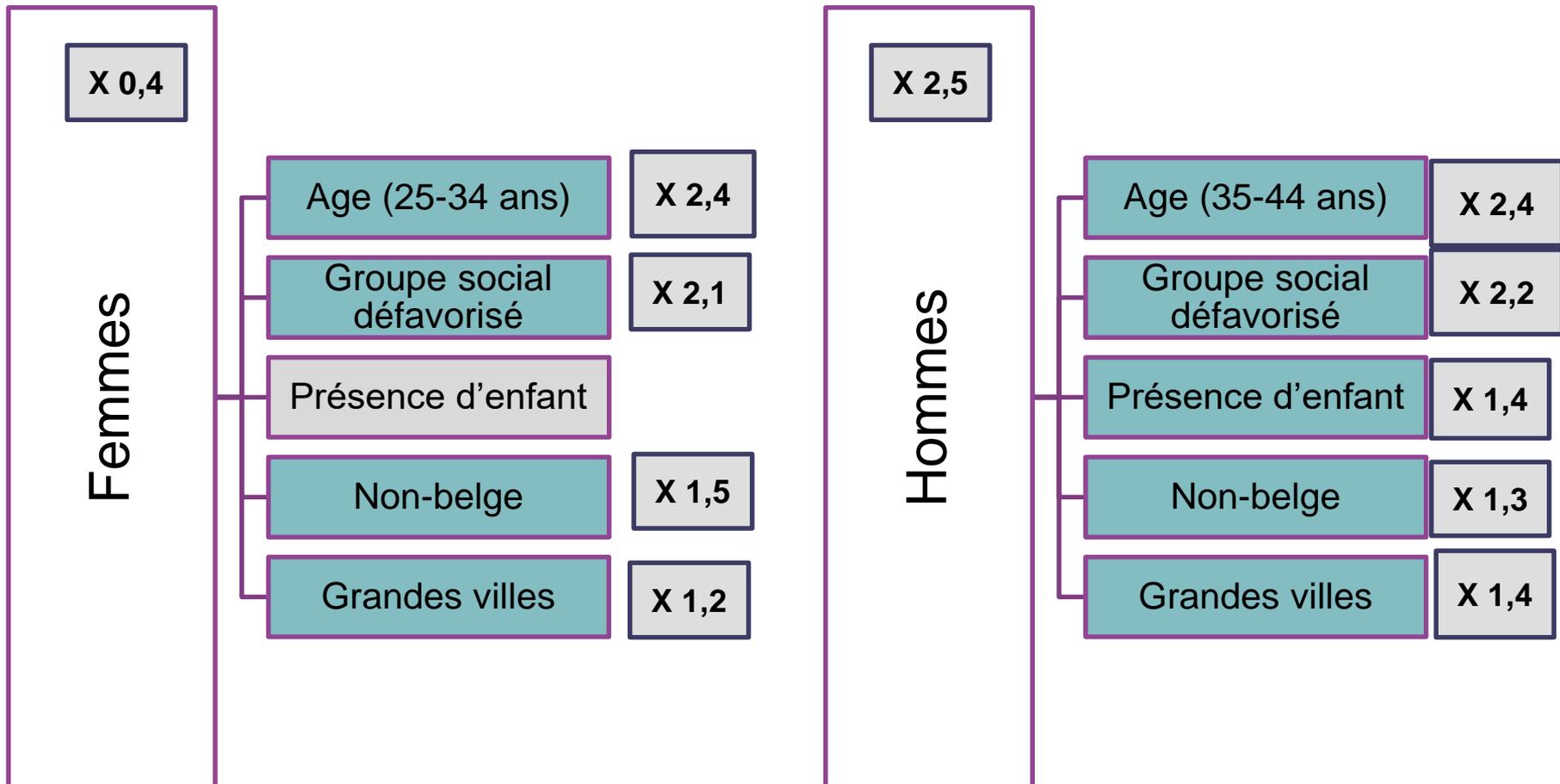
% du groupe favorisé dans l'ensemble (Moyenne = 68,3)

# Régression logistique / signalement suspects IPV

- Objectif 1 : modèle **prédictif** de la population signalée pour IPV, en combinant plusieurs variables  
**Résultat négatif** : signalement IPV étant statistiquement « trop rare »
- Objectif 2 : quelles variables ont *toutes choses étant égales par ailleurs* une **incidence** sur le signalement au parquet comme suspects IPV

# Incidence des variables sur le signalement

Signalement pour IPV (X) fois plus probable  
« toutes choses étant égales par ailleurs »



# Résultats principaux / signalements IPV

- Le signalement de IPV concerne bien toutes les catégories de la population ... *mais*
- **Sous-représentation** généralisée du quartile de la population le plus favorisé
- **Surreprésentation** du quartile de la population le plus défavorisé mais **différences spatiales**
  - Surtout dans les régions économiquement plus défavorisées (Wallonie)

# Interprétation

**Surreprésentation** du quartile défavorisé peut être due

- ✓ au cumul de vulnérabilités sociales (éducation, logement, statut sur le marché de l'emploi) qui contribuent à un **passage à l'acte violent**
- ✓ à des facteurs qui favorisent la **visibilité** de ces actes et/ou le **recours** à l'intervention judiciaire par une plainte
  - effets de la violence plus visibles dans des appartements adjacents que dans des maisons quatre façades
  - police et services sociaux plus présents et/ou attentionnés dans les quartiers ou familles plus précaires
  - le fait que le suspect soit déjà connu par la justice pour d'autres types de faits peut favoriser l'identification de IPV
  - impossibilité (financière, sociale) pour la victime et/ou l'auteur de trouver une solution par des logements séparés d'accéder à des aides psychosociales

**Inversement** une position sociale privilégiée cumule des avantages qui peuvent protéger à la fois de la violence et de son signalement à la justice.

# Différences spatiales : hypothèses

**Deux hypothèses** à explorer pour comprendre :

- **structurelle** : la Flandre économiquement la plus favorisée dispose de plus de *moyens* à affecter à l'aide sociale (aux victimes et aux auteurs)
- **politique** : la Flandre a développé une *approche* plus « holistique » de la violence conjugale et adopté en amont, dès le premier contact, un dispositif social (CAW) orienté à la fois « victimes » et « auteurs » (moins le cas en Wallonie)

# Réaction judiciaire et groupe social

## Incidence sur l'existence d'une réaction judiciaire

Groupes	% Réaction judiciaire	% Réaction judiciaire	% Réaction judiciaire
	Total	Femmes	Hommes
Q1	33%	23%	35%
Q2	28%	20%	30%
Q3	29%	18%	31%
Q4	27%	20%	30%
Total	30%	20%	32%

# Type de décision judiciaire et groupe social

## Incidence sur le type de décision judiciaire

Groupes	% Détention préventive	% Condamnation	% Offre de médiation pénale
Q1	12%	39%	22%
Q2	9%	33%	26%
Q3	8%	31%	26%
Q4	9%	33%	26%
Total	10%	35%	23%

# Résultats

**Réaction judiciaire** plus fréquente :

- à l'égard des **femmes** que des hommes
- d'autant plus fréquente que le suspect fait partie d'un **groupe social défavorisé** (surtout chez les hommes)

Parmi les suspects faisant l'objet d'une réaction judiciaire :

- **détention préventive** et **condamnation** plus fréquentes pour le groupe défavorisé
- offre de « **médiation pénale** » moins fréquente pour le groupe défavorisé

# Incidence des variables « toutes choses étant égales par ailleurs » (Régression logistique)

## Sur la réaction judiciaire

- ✓ le **genre** homme (X 1,8) et
- ✓ les **variables pénales**
  - violence physique (X 1,5) - homicide ou tentative (X 13)*
  - abus sexuels (X 3,2)*
  - autres types de faits (X 1,8)*
  - faits antérieurs de IPV (X 2)*augmentent le plus la probabilité d'une réaction judiciaire
- ✓ le **groupe social** a un **effet discriminant** mais **faible** : probabilité plus élevée pour le groupe le plus défavorisé

# Incidence des variables « toutes choses étant égales par ailleurs » (Régression logistique)

## Sur le type de décision judiciaire

- ✓ le **genre** (homme) accroît la probabilité d'une détention préventive (X 3,5) et d'une condamnation (X 3,3)
- ✓ les **variables pénales** augmentent la probabilité d'une détention préventive et d'une condamnation (de X 1,3 à X 12) et ont des effets contrastés sur l'offre de médiation pénale
- ✓ le **groupe social** a un **effet modéré** : détention préventive et condamnation sont davantage probables pour le groupe le plus défavorisé

*Le cumul de plusieurs de ces variables renforce les options les plus répressives*

# Incidence des variables « toutes choses étant égales par ailleurs » (Régression logistique)

## Sur le type de décision judiciaire

- ✓ le **genre** (homme) accroît la probabilité d'une détention préventive (X 3,5) et d'une condamnation (X 3,3)
- ✓ les **variables pénales** augmentent la probabilité d'une détention préventive et d'une condamnation (de X 1,3 à X 12) et ont des effets contrastés sur l'offre de médiation pénale
- ✓ le **groupe social** a un **effet modéré** : détention préventive et condamnation sont davantage probables pour le groupe le plus défavorisé

*Le cumul de plusieurs de ces variables renforce les options les plus répressives*

# Conclusions

## Signalement à la justice

- **Surreprésentation** du groupe social le **plus défavorisé** parmi les suspects IPV signalés :
  - après le genre et l'âge, le groupe social = facteur avec l'incidence la plus forte sur le signalement
- Surreprésentation de ce groupe **plus importante en Wallonie** : hypothèses à explorer

## Réaction judiciaire

- Le **genre** et les **variables pénales** restent les plus déterminants sur la réaction judiciaire et sa nature plus ou moins répressive
- Mais faible préférence pour une réponse judiciaire et de nature répressive à l'égard des suspects IPV du **groupe social défavorisé**

# Conclusions

Les résultats mettent globalement en évidence

- **L'intérêt d'un investissement dans les politiques sociales** qui contribueraient à réduire la judiciarisation de ces situations
- **La marge de manœuvre pour une approche plus sociale** après renvoi des situations vers la justice, de nature à éviter les orientations plus répressives et leurs potentiels effets pervers

# Merci pour votre attention

Pour plus d'informations

[jean-paul.sanderson@uclouvain.be](mailto:jean-paul.sanderson@uclouvain.be)

[charlotte.vanneste@just.fgov.be](mailto:charlotte.vanneste@just.fgov.be)

[charlotte.vanneste@uliege.be](mailto:charlotte.vanneste@uliege.be)